

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-025
Direction du développement économique et de la promotion
Service
Objet : Entente relative à un projet de compensation environnementale – Gestion Immobilière CSB inc.
Date : 26 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Dans le cadre du projet du Boisé du Golf – phase 6, le promoteur, Gestion Immobilière CSB inc., souhaite réaliser un projet résidentiel qui implique la destruction de milieux humides sur les lots 2 431 501, 2 431 502, 5 210 736, 5 210 737, 5 210 738, 5 360 906, 5 360 907, et 5 360 908 du cadastre du Québec.

Le promoteur a donc déposé sa demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, lequel exige du promoteur une compensation pour autoriser le remblayage des milieux humides détruits. De ce fait, le promoteur a signifié à la Ville son désir de convenir d'une entente relative à un projet de compensation environnementale, afin que les milieux humides détruits soient compensés par des milieux naturels présents sur un autre terrain appartenant à la Ville, à l'intérieur de l'aire de conservation du Plan de gestion des milieux naturels (PGMN).

Ainsi, en accord avec le MDDELCC, les milieux humides détruits sur les lots 2 431 501, 2 431 502, 5 210 736, 5 210 737, 5 210 738, 5 360 906, 5 360 907, et 5 360 908 du cadastre du Québec seront compensés par 39 732 mètres carrés de milieux naturels présents sur une partie du lot 2 245 008 du susdit cadastre appartenant à la Ville de Lévis, et ce, en contrepartie du versement à la Ville de la compensation monétaire déterminée à l'entente.

L'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec ce promoteur est présentée à l'annexe A.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Le requérant nous a déjà remis un chèque visé au montant de 166 655.64 \$, tel que prévu à l'entente de compensation

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Revenus : 166 655.64 \$ versés dans la réserve du développement du territoire.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

N/A

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Julie Bui

Date : 26 / 01 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Dès que possible, le promoteur étant en attente de cette entente pour poursuivre son projet de développement.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Isabelle Peltier	22/01/2016	Volet environnement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion Immobilière CSB inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-025 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente;
- de s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 008 du cadastre du Québec d'une superficie de 39 732 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-025.

Liste des pièces jointes : Annexe A - Entente relative à un projet de compensation environnementale
 Annexe B – Plan identifiant le projet
 Annexe C – Plan identifiant le lot offert en compensation

Préparé par : Charles Leclerc		Titre d'emploi : Conseiller en développement	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites		Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi		Titre d'emploi	
Chef de service			
Commentaires :			
Signature de la Direction :		Date : 02 / 02 / 2016	
			

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Signature de la Direction générale :	
Date : 6 / 2 / 2016	
	

ANNEXE C – DEV-2016-025

Plan identifiant le lot 2 245 008 du cadastre du Québec
pour compensation environnementale

